



INFORMATIONS COMMUNALES

l'essentiel



Le Conseil communal vous informe des dernières mesures prises pour faire face à la crise sanitaire et faciliter le vivre ensemble au sein de nos villages. Il va de soi que ces mesures sont à même de changer suivant l'actualité et les mesures imposées par la Confédération.

Les personnes les plus vulnérables ne sont pas forcément au courant des mouvements de solidarité. Elles risquent également de se sentir seules. Il est donc important de veiller à ce que ces personnes ne soient pas oubliées ; si vous avez le sentiment qu'une personne est en détresse, merci d'en informer l'administration communale.

ADMINISTRATION

- **Le guichet de l'administration communale est fermé** jusqu'à nouvel avis.
- Une **permanence téléphonique** est assurée le **lundi de 8h30 à 18h00** et du **mardi au jeudi de 8h30 à 11h30** au **026 475 32 70**.
- Vous pouvez également nous adresser un mail à secretaire@ponthaux.ch et boursiere@ponthaux.ch
- Le Conseil communal maintient son activité avec les moyens de communications courants, pour gérer les affaires courantes et notamment les conséquences de cette crise sanitaire.
- Toutes les nouvelles demandes de mise à l'enquête publique, ordinaires ou simplifiées, sont reportées.
- La salle communale, la cabane de Nierlet, les places communales de sport, de jeux et de pique-nique sont fermées. **Aucun rassemblement n'est possible.**

DECHETTERIE

- La déchetterie reste ouverte. Attention toutefois à observer les règles de distance sociale lors de son utilisation.
- La collecte des encombrants prévue les 17 et 18 avril 2020 **est annulée**. Une nouvelle collecte sera organisée les 19 et 20 juin 2020.

ACTIONS SOLIDAIRES

- Nous encourageons les voisins à s'organiser ensemble pour la garde de leur(s) enfants(s) dans la mesure du possible.
- Merci également de prendre soin des personnes plus âgées ou isolées de votre connaissance. Un petit coup de fil pour prendre des nouvelles sera certainement apprécié.
- **Ravitaillement en denrées alimentaires**
La commune de Ponthaux collabore avec celles de Belfaux et La Sonnaz pour un service de transport pour effectuer un déplacement en cas de nécessité absolue et un service pour le ravitaillement en denrées alimentaires et en médicaments, pour les personnes à risques, soit :
 - Les personnes de plus de 65 ans.
 - Ou souffrant déjà d'une des maladies (cancer, diabète, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie, hypertension artérielle, maladies cardio-vasculaires, maladies chroniques des voies respiratoires) et présentant un risque accru de tomber gravement malade.
 - Ainsi que pour les personnes placées en quarantaine à leur domicile.

Pour toute demande de mise à disposition de ces services, une ligne téléphonique spécifique a été mise en place à l'administration communale de Belfaux du lundi au vendredi, de 08h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00, au numéro **026 476 60 20**.

- **Repas à domicile** : Les personnes de plus de 65 ans ont la possibilité de commander des repas qui seront livrés à domicile, au prix de 12.50 francs. Les commandes sont à faire auprès de **M. Alain Rappo 079 350 99 60** (alain@ocheese.ch). Ces repas sont préparés par la Résidence Saint Martin à Cottens et sont livrés par l'équipe des chauffeurs des bus scolaires qui prend le relais pendant cette période de crise, et livre ces repas ainsi que ceux destinés à l'accueil extrascolaire.

ECOLE ET ACCUEIL

- Ces structures doivent garantir un service minimal du lundi au vendredi, pour les enfants de parents travaillant dans un domaine essentiel au bon fonctionnement de la société, notamment la santé et la sécurité (y.c. personnel administratif et logistique), l'enseignement, les institutions socio-éducatives et l'approvisionnement de la population en biens et services vitaux. Les prestations de service minimal peuvent également être accessibles aux enfants dont la prise en charge ne saurait être assurée autrement que par des personnes particulièrement vulnérables ou des personnes à risque accru de complications (réf. OSTe COVID-19).
- La permanence scolaire et l'accueil extrascolaire (AES) sont situés à **l'école de Noréaz**, pour tous les élèves du cercle scolaire.
- Les inscriptions des enfants pour la permanence scolaire et l'AES sont à faire auprès de : **Mme Johanne Arrigo, 077 524 02 27, tous les jours de 8h30 à 11h00**. Les inscriptions sont prises en compte pour le lendemain.
- Horaires de la permanence scolaire et de l'AES selon les inscriptions, jusqu'à nouvel avis :
AES : 6h45-8h00 11h30-13h30 (y.c. repas) 15h00-18h30
Permanence scolaire : 8h00-11h30 13h30-15h00

Les parents sont responsables des transports de leur(s) enfant(s) pour l'aller et pour le retour. Il n'y a aucun transport scolaire organisé par les communes.

TRANSPORTS PUBLICS

- Les TPF ont réduit leurs prestations et leurs horaires. Merci de les consulter avant votre départ. La ligne desservant Nierlet-les-Bois a été supprimée jusqu'à nouvel avis.

Le Conseil communal s'emploie à relayer le maximum d'informations possibles par le biais du site internet www.ponthaux.ch et sur la page www.facebook.com/Commune-de-Ponthaux-1071343759717817/. Il vous invite à le consulter régulièrement et vous remercie de relayer autour de vous les actualités officielles, notamment aux personnes que vous savez ne pas être touchées par cette voie de communication.

Le coronavirus touche la Suisse plus fortement que prévu. Les changements quotidiens de mesures et de pronostiques inquiètent beaucoup d'entre nous. **Il est donc important que nous nous serrions les coudes et que nous traversions cette crise avec une solidarité mutuelle !**

Prenons soins de nous, restons chez nous, mais en lien.
Ensemble, nous allons surmonter cette pandémie !